

Mer du Nord

GRAND-FORT-PHILIPPE

NPT

GRAVELINES

OYE-PLAGE

SAINT-OMER-CAPELLE

SAINT-FOLQUIN



Echelle 1/5000 e

0 250 500
Mètres

Avertissement

La commune est concernée par le risque naturel de mouvement de terrain en temps de sécheresse lié au retrait-gonflement des sols argileux, il est conseillé de procéder à des sondages sur les terrains et d'adapter les techniques de construction.

La commune est concernée par le risque sismique, des règles de construction parasismiques doivent être appliquées.

La commune est concernée par le risque engins de guerre, il est nécessaire de prendre toutes les dispositions nécessaires en cas de découverte d'un engin de guerre.

La commune est concernée par le risque naturel de remontée de nappe, il est conseillé d'adapter les techniques de construction.

La commune est concernée par le risque naturel de submersion marine, les possibilités de construire doivent être adaptées au niveau d'aléa (des cartes d'aléas provisoires figurent en annexe).

Légende

Zones urbaines				Zones à urbaniser	Zones agricoles	Zones naturelles
Secteurs de centralités	Secteurs hétérogènes	Secteurs Résidentiels				
UA1ap	UB1	UC1		1AU1	A	NPT
UA1b	UB2	UC2		1AU2	AM	NPP
UA2	UB3	UC3		1AUE	AL	STECAL
UA3	UB4	UC4		1AUec	Acw	NL
Secteurs économiques	UD	UC5		1AUT	STECAL	NJ
UE	UR	Secteurs spécifiques		2AU	Asp	Nap
UEc		UH1			Ae	Npdsap
UI		UH2			Aero	Ne
UIP		UL				NC1
		UT				NC2

LEGENDE

Limites communales

Limites de zones

SERVITUDES

Emplacements Réservés (ER) instaurés au titre des articles L151-4-1° à 3° du code de l'urbanisme

Emplacements Réservés Logements (ERL) instaurés au titre de l'article L151-4-1° du code de l'urbanisme

Périmètres d'Attente de Projet d'Aménagement Global (PAPAG) instaurés au titre de l'article L151-4-1° du code de l'urbanisme

Secteurs de Mixité Sociale (SMS) instaurés en application de l'article L151-15 du code de l'urbanisme

RISQUES

Zones d'aléas des Plans de Prévention des Risques Technologiques

Zones d'aléas de submersion marine du Plan de Prévention des Risques Littoraux

Zones d'aléas inondation par débordement de canaux des Wateringues

PATRIMOINE BATI

Inventaire du Patrimoine Bâti (IPA) identifié au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme

Secteurs de Cohérence Urbaine identifiés au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme

Bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination identifiés au titre de l'article L151-11-2° du code de l'urbanisme

COMPOSANTS VEGETALES

Arbres remarquables identifiés au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme

Alignements d'arbres identifiés au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme

Espaces boisés classés identifiés au titre de l'article L151-1 du code de l'urbanisme

Zones humides identifiées au SAGE du Delta de

Terrains cultivés et espaces non bâtis nécessaires au maintien des continuités écologiques identifiés au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme

Boisements, cours d'eau à préserver identifiés au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme

ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION (OAP)

Secteur soumis à une Orientation d'Aménagement et de Programmation

AUTRES

Linéaires commerciaux stricts (type 1) identifiés au titre de l'article L151-16 du code de l'urbanisme

Linéaires commerciaux (type 2) identifiés au titre de l'article L151-16 du code de l'urbanisme

Secteur de dérogation en application de l'article L114-6 du code de l'urbanisme

Sources des données:
DGFiP Cadastre
CUD PLUHD

Communauté Urbaine de Dunkerque
Porteurs de la Marine - BP 85530
59386 DUNKERQUE CEDEX 1
Tél: 03 28 62 70 00



**Plan Local d'Urbanisme
Intercommunal
Habitat-Déplacement**

**PLAN DE ZONAGE
Grand-Fort-Philippe**

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 19 décembre 2022
Portant approbation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat et Déplacement,

Dunkerque, le 19 décembre 2022
Pour le Président,
Le Vice-Président,
Marial BEYAERT

